

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



BOTTAGE ET ÉHOUPPAGE, DU POURQUOI AU COMMENT

GAËTAN DEWASMES – DAVID LEMPEREUR

Le bottage n'est pas une pratique neuve mais est actuellement en voie de prendre de plus en plus d'importance. En effet, son utilité première de préservation de la grume contre l'éclatement lors de l'abattage se double d'un souci croissant de protection de la régénération en place. La tendance actuelle, qui s'oriente chaque jour davantage vers une gestion en peuplement irrégulier d'arbre à grande cime, promet un bel avenir aux opérations de bottage.

Le bottage, ou éhouppage, consiste à supprimer une partie ou l'ensemble du houppier de l'arbre avant de l'abattre. Celui-ci devient, suivant l'expression consacrée, comparable à une « cheminée d'usine » ou « chandelle ».

Les raisons du bottage sont multiples et peuvent provenir tant de l'exploitant lui-même que du gestionnaire. Traditionnellement, les essences sensibles à la fente ou à l'éclatement, telles que le hêtre, le frêne ou l'érable, sont bottées ainsi que toutes les essences dès qu'elles présentent un houppier avec de grosses fourches ou fourches à écorce incluse.

LES OBJECTIFS DU BOTTAGE

Préserver la grume

On botte les arbres de très haute valeur économique pour les préserver lors de

l'abattage. La principale cause d'éclatement est la fourche qui, lorsqu'elle atteint le sol, se referme comme une pince et crée une tension dans l'ensemble du tronc.

L'importance de la fente résultante variera en fonction de l'essence concernée et de l'époque d'abattage, l'éclatement étant d'autant plus important si l'arbre est en sève. En général, la fente s'étend sur trois à quatre mètres. Il n'est pas rare non plus que la grume se fende sur toute sa longueur, se dépréciant alors en totalité.

Préserver la régénération

Aujourd'hui, certains gestionnaires forestiers imposent le bottage de sujets de moindre valeur afin de ne pas endommager la régénération acquise (du fourré au perchis) et préserver ainsi la valeur d'avenir du peuplement. Les frais engagés, ou la moins-value sur le prix de vente du bois, sont la plupart du temps largement compensés par le potentiel économique que représente la conservation de la régénération.

Éviter les problèmes d'encrouage et de bris

Techniquement enfin, le bottage peut s'imposer quand les risques d'encrouage ou de blessure pour les autres arbres sont trop importants. C'est le cas dans les massifs gérés en futaie irrégulière, avec exploitation par pied. Dans ce type de peuplement, en effet, les arbres matures sont plus délicats à exploiter au vu du diamètre des houppiers, de l'irrégularité du peuplement, et du fait de la plus grande valeur économique des arbres.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES

Le bottage peut être imposé ou s'imposer à l'exploitant : dans le premier cas de fi-

gure, c'est le gestionnaire qui stipule, par exemple, le sauvetage de l'une ou l'autre plage de régénération ; dans l'autre, c'est l'exploitant lui-même qui prend cette mesure afin d'éviter la casse. Dans un cas comme dans l'autre, l'opération se répercute sur le calcul du prix d'achat de la coupe.

Si on se place dans une optique de préservation de la grume, il est relativement facile de fixer le seuil à partir duquel le bottage s'impose. Cela se fait par arbre et suivant les conditions du marché. Il y a cinq ans le cours du hêtre était élevé et les botteurs ont connu une belle période.



Cette année, le cours du hêtre est faible et les marchands de bois essaient d'exploiter des arbres « vicieux » en faisant le moins souvent appel aux botteurs. Ils tentent alors de les faire tomber « à plat ». Cette technique risquée est à appliquer sur des sujets équilibrés et ayant une fourche double, et non triple, car il suffit que l'arbre ne tombe pas exactement à plat pour qu'il se fende...

Petit exemple chiffré

Pour fixer les idées, nous proposons ici un petit calcul basé sur des valeurs moyennes.



Soit un hêtre blanc de 250 cm de circonférence et 7 mètres de fut propre : il représente quelque 3 m³ de bois à la valeur d'achat de 330 à 1050 euros (entre 110 et 350 euros/m³)*. Un botteur demande entre 0,18 et 0,25 euro le centimètre de circonférence à 1,5 mètre ce qui signifie de 45 à 62,5 euros pour le bottage.

On peut donc prendre le risque de fendre ou de déprécier au maximum un demi mètre cube de bois (qualité B/C) avant de devoir faire appel à un botteur. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'une grume fendue est généralement déclassée sur toute sa longueur, même si la fente est visible sur un mètre seulement. Cela s'explique par le fait que des microfissures sont créées et s'accroissent lors du séchage. Le bois de calage et la trituration sont alors les seuls débouchés restants : avec des prix respectifs de 4 à 5 euros le mètre cube et de 0 et 2,5 euros la stère. Ce qui signifie que le même arbre fendu rapporte, dans le meilleur des cas, 15 euros.

Du point de vue du vendeur, celui-ci perd potentiellement de 5 à 20 % de la valeur du bois si l'on considère que l'acheteur intègre le coût du bottage dans son prix. Toujours pour notre exemple donc, notre gestionnaire devra juger si sa régénération vaut un « sacrifice » de 45 à 62 euros.

LE BOTTAGE À PROPREMENT PARLER

Le botteur est avant tout un excellent bûcheron qui connaît et maîtrise toutes

* Prix pour les qualités B/C et A d'après « Cours moyens des bois sur pied, hiver 2004 » (L'Echo des Bois 2005 (4)).

les techniques d'abattage au sol et sait les appliquer dans l'arbre. Il est capable de choisir la meilleure solution quand plusieurs facteurs entrent en ligne de compte.

Prenons un exemple : un arbre doit subir un bottage afin d'optimiser la récolte de sa grume (raison économique). À son pied, se trouve un cône de semis acquis de 10 ans d'âge et dans une des directions possibles de chute de l'arbre, une tache de perchis (raison de sauvegarde de l'acquis). Que faire ? Il essayera, dans la mesure du possible, d'envoyer une des têtes au pied de l'arbre tout en limitant les dégâts. En même temps, il doit prendre en compte le fait que le bûcheron devra abattre la chandelle en réduisant les dommages dans le perchis. Il laissera donc une charpentière, permettant ainsi à l'homme au sol de diriger du mieux possible la chute du fût afin de préserver le perchis et les arbres voisins.

Durant l'exploitation, le botteur précède l'équipe de bûcherons de quelques arbres, ce qui permet, en cas de doute, de discuter des cas litigieux : où va-t-on faire tomber la ou les têtes ? la chandelle ? Dans certains cas, une simple mortaise au niveau des fourches ou, plus complet, un éhoupage de l'arbre suivi d'un câblage peuvent être envisagés.

Il arrive parfois que le botteur ne puisse supprimer une des têtes de la fourche pour des raisons de sécurité : branches soudées ou entre-croisées, mal équilibrées. Dans ce cas, il effectue une mortaise au-dessus de l'insertion des têtes : c'est ce point de faiblesse qui cédera lors de l'abattage et évitera que la tension ne se transmette dans tout le tronc



Quels sont les risques ?

Malgré les équipements de protection individuelle, aucune erreur n'est permise car il n'y a aucun chemin de repli en cas de problème.

Le principal risque est l'écrasement du botteur contre le tronc suite :

- à l'ouverture ou à l'éclatement de la grume ou des têtes. C'est pourquoi on effectue systématiquement une mortaise afin de soulager les tensions internes au bois ;
- au glissement vers l'arrière ou à la rotation de la tête sur le plancher de coupe au moment où celle-ci passe la frondaison des autres arbres. C'est pour ces raisons qu'on laisse un épaulement suffisamment haut.



« à démonter ». C'est-à-dire supprimer les charpentières et, si nécessaire, billonner le tronc avant abattage. Cette opération est évidemment plus longue et fastidieuse car elle oblige le botteur à installer son rappel le plus haut possible dans l'arbre afin de pouvoir s'y déplacer tel un arboriste grimpeur. Ce qui augmente considérablement le coût et les contraintes de l'exploitation.

Le démontage du houppier est beaucoup moins dommageable pour le semis car les branches n'arrivent pas au sol animées par un mouvement de chute oblique mais bien vertical. Cela permet aux jeunes tiges (perchis, gaulis) de passer au travers de celles-ci et de ne pas se faire écraser.

Mais le démontage d'un arbre, ou juste de son houppier, peut prendre jusqu'à 2 à 3 heures de travail alors que le bottage, qui consiste à supprimer en une ou plusieurs actions la cime ou partie de cime d'un arbre, ne nécessite en moyenne qu'entre 2 à 15 minutes pour être réalisé.

Il faut également prendre en compte les risques de projection d'éclats, voire de billons, si des rémanents se trouvent déjà au pied de l'arbre (effet catapulte), ainsi que le danger dû au décrochage de certaines branches mortes ou soudées situées dans le houppier de l'arbre, etc.

Enfin, sont présents également l'ensemble des risques qu'implique l'utilisation de la tronçonneuse au niveau de la poitrine.

BOTTER N'EST PAS DÉMONTER

Généralement, lorsque le gestionnaire désigne un arbre à botter, il sous-entend

Les termes de vocabulaire étant ainsi précisés, gageons que les mal-entendus se feront plus rares. ■

GAËTAN DEWASMES

g.dewasmes@foretwallonne.be

Forêt Wallonne asbl

Croix du Sud, 2 bte 9

B-1348 Louvain-la-Neuve

DAVID LEMPEREUR

Haut de la Cloche, 2

6747 Saint-Léger

tél./fax : + 32 63 21 91 07